



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :   /   /

Dossier complet le :   /   /

N° d'enregistrement :

## 1 Intitulé du projet

Le projet intitulé "AVINERGY" a pour but la construction d'ombrières photovoltaïques sur la commune du Tampon, destinées à la fois à la production d'électricité et à un élevage de poules pondeuses en plein-air.

## 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

### 2.2 Personne morale

Dénomination

AKUO INDIAN OCEAN

Raison sociale

AKUO INDIAN OCEAN

N° SIRET

7 8 8 4 9 2 4 9 4 0 0 0 2 6

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

DUCRET

Prénom(s)

XAVIER

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité	Installation d'une puissance égale ou supérieure à 300 kWc

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en un partenariat entre AKUO Indian Ocean et Aviferme.

AKUO Indian Ocean prévoit d'installer sur la commune du Tampon, chemin Rosemond, des ombrières photovoltaïques sur une surface de 8,5 ha.

Cette activité sera réalisée en complément d'un élevage de poules pondeuses en plein-air par Aviferme (environ 20 000 poules), ce qui permettra d'associer sur un même foncier "production d'énergie verte" et "activité avicole".

#### 4.2 Objectifs du projet

Il s'agit d'un projet Agrinerie® permettant de faire cohabiter production énergétique et activité avicole sur un même foncier, dans des conditions favorisant la viabilité et la durabilité de chaque système. Les objectifs de ce projet sont :

- Répondre aux objectifs prévus dans la loi de Transition Ecologique qui prévoit un mix électrique à 100% renouvelable d'ici 2023 ainsi que à la PPE qui vise le déploiement de 300 MWc d'installations de projet solaire photovoltaïques d'ici 2028
- Améliorer le bien-être animal ;
- Augmenter le sentiment de sécurité des poules ;
- Diminuer le risque de prédation des papanges ;
- Apporter un ombrage au cheptel ;
- Limiter les effets du changement climatique tel que la pluie, la chaleur et le rayonnement solaire direct.

Par ailleurs, ce projet permettra de valoriser un espace non exploitable et d'apporter à l'exploitant le label "plein-air", dont l'obtention nécessite une surface réglementaire spécifique pour l'élevage des poules.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Les différentes phases travaux sont :

- La réalisation d'une clôture ;
- La réalisation d'une piste périphérique et interne, et d'un nivellement adapté pour la mise en place des installations photovoltaïques ;
- La mise en place des structures, des modules et des câbles ;
- Le raccordement de la centrale au réseau de distribution d'électricité ;
- La mise en place des équipements et outils nécessaires à la mise en oeuvre du projet avicole.

La durée des travaux est estimée à 10 mois.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'exploitation et la maintenance de la centrale photovoltaïque sera assurée par AUSTRAL ENERGY MAINTENANCE, filiale du groupe AKUO Energy qui exploite plus d'une dizaine de centrales sur l'île de La Réunion pour une puissance cumulée de 40 MWc.

L'exploitation avicole sera assurée par Aviferme.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à une autorisation d'urbanisme : Permis de construire

Le projet est soumis à déclaration ICPE : Rubrique 2111. Volailles, gibiers à plumes (activité d'élevage, vente etc.)

## 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie globale de la parcelle Surface du projet Surface projetée des panneaux au sol Puissance crête envisagée des ombrières photovoltaïques Espacement des tables Elevage de poules pondeuses plein-air	Voir notice

## 4.6 Localisation du projet

### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :      BP :    Cedex :

### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. :   °   ,   " E Lat. :   °   ,   " S

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :   °   ,   "  Lat. :   °   ,   "

Point de d'arrivée : Long. :   °   ,   "  Lat. :   °   ,   "

### Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

## 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

### 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d’implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l’outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l’environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d’intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d’étude est situé à : - 2,3 km de deux ZNIEFF de type I (Piton Hyacinthe et Forêt Archambaud) - 630 m d'une ZNIEFF de type II (Hauts du Tampon et de l'Entre-Deux)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Entre 1395 m et 1483 m d'altitude
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune du Tampon n'est pas concernée par la Loi littoral.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est situé dans l'aire d'adhésion du Parc National de la Réunion. Un échange avec le PNR sera réalisé afin de suivre les préconisations nécessaires.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site appartient au périmètre de protection du monument historique "La Chapelle dite de l'ex-Apeca", protégée par arrêté de classement le 26 mai 2023. Le site se situe en dehors de tout Bien classé au Patrimoine de l'UNESCO.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est situé à 1,3 km à l'Ouest de la zone humide "La Grande Ferme"
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune du Tampon dispose d'un PPRN.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPRN du Tampon a été approuvé par arrêté préfectoral n°2146/SG/DCL/BU le 20 octobre 2017.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se situe à 5,8 km du captage "Source de Samary" et à plus de 4 km de sa zone de surveillance rapprochée.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné à la Réunion
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement ne sera nécessaire pour l'exploitation de la centrale. La pluviométrie dans le secteur du Tampon suffit au nettoyage naturel des panneaux.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le diagnostic écologique réalisé le 10/07/2023 fait état d'un intérêt patrimonial et écologique très faible pour le milieu terrestre avec un enjeu modéré le long de la ravine où le projet ne prévoit pas de s'implanter. Le site d'étude présente un enjeu fort pour la trame aérienne étant donné qu'il se situe en corridor avéré. Des mesures ont été prises par le porteur de projet afin d'éviter cet impact (cf. notice d'impact).
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Non concerné pour la Réunion
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La vocation agricole du site est maintenue. Le projet se situe en zone agricole A, à l'exception de sa bordure Sud qui se situe en zone naturelle Nco au PLU du Tampon. Ces zonages autorisent sous conditions les constructions, ouvrages et travaux liés à la production et à la distribution d'énergie, dont les énergies renouvelables, dès lors qu'ils s'insèrent dans le milieu environnant et qu'ils ne compromettent pas le caractère agricole ou naturel de la parcelle.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après le PPRN, l'intégralité du site est soumis à un aléa inondation nul et à un aléa mouvement de terrain faible à modéré, à l'exception du cours d'eau "ravine blanche"(bordure Sud du site) qui présente un aléa mouvement de terrain modéré à élevé et un aléa inondation élevé. Le projet prévoit de s'implanter en dehors de ces zones en aléa élevé.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné



Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, un trafic d'engins sera présent afin d'installer la centrale (estimation : environ 10 mois)  En phase exploitation, le trafic sera faible et sera uniquement lié à la maintenance de la centrale et de l'activité agricole.	
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, des nuisances sonores seront produites du fait de la circulation des engins. En phase exploitation, le local technique abritant les onduleurs et transformateurs peut générer de faibles nuisances sonores.	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier : non concerné En phase exploitation : le projet sera source d'odeur lié à l'élevage de poules.	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, les terrassement pourront être source de vibration. Cette phase est temporaire. En phase exploitation : aucune vibration.	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, le projet engendrera l'émission de faibles quantités de polluants atmosphériques et de fortes quantités de poussières liés à la circulation des engins.  En phase exploitation, le projet engendrera de faibles quantités d'ozone dans l'atmosphère. Il aura également un effet positif sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre liées à la production d'énergie verte à La Réunion.
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
		Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, le projet sera source de quelques déchets non dangereux. En phase exploitation, le projet sera de nature à produire des déchets naturels pour la partie élevage. L'activité photovoltaïque n'est pas de nature à produire des déchets. En phase démantèlement, les modules seront récupérés et les déchets seront recyclés à travers différentes filières de valorisation.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet s'intègre dans le périmètre de protection du monument historique "La Chapelle de l'ex-Apeca". Une barrière végétale et urbaine masque les co-visibilités entre le projet et le monument. Un avis de l'ABF sera demandé afin de suivre les prescriptions d'intégration paysagère. Une notice paysagère a été réalisée par Yann Ciret en février 2024. Les impacts visuels sensibles se situent à l'Ouest et Nord du projet. Le porteur de projet s'engage à planter des haies arbustives afin de masquer les co-visibilités.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La vocation agricole du terrain est maintenue grâce à la mise en place d'un nouvel itinéraire de cultures qui permet de valoriser le terrain à faible rendement en raison des aléas climatiques. Le développement agricole et la maîtrise des conditions climatiques devraient améliorer le rendement agricole. De plus, le projet contribue à atteindre les objectifs de la PPE de l'île de La Réunion.

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui     Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

- 1) Reconstruction du radier n°5 - Chemin Philidor Techer - Le Tampon
- 2) Reconstruction du radier n°15 - Chemin Philidor Techer - Le Tampon
- 3) Reconstruction du radier n°6 - Chemin Philidor Techer - Le Tampon
- 4) Reconstruction du radier n°7 - Chemin Philidor Techer - Le Tampon
- 5) Reconstruction du radier n°10 - Chemin Philidor Techer - Le Tampon
- 6) Reconstruction du radier n°11 - Chemin Philidor Techer - Le Tampon
- 7) Reconstruction du radier n°37 - Chemin Anthony Payet - Le Tampon
- 8) Reconstruction du radier n°34 - Chemin Anthony Payet - Le Tampon
- 9) Reconstruction du radier n°90 - Chemin du coin tranquille - Le Tampon
- 10) Reconstruction du radier n°88 - Chemin du coin tranquille - Le Tampon

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

La vocation agricole du site est maintenue et la mise en place du projet agrivoltaïque sera favorable au développement des énergies renouvelables sur le territoire réunionnais.

Les mesures suivantes sont prévues par le porteur de projet afin de limiter les impacts sur les milieux physique, naturel, humain et paysager (Cf. : Notice d'impacts) :

- 1- Réalisation des travaux en période diurne sans éclairage supplémentaire afin de protéger la trame aérienne,
- 2- Arrosage des sols, bâchage des camions, extinction des moteurs afin d'éviter les émissions de poussières en phase chantier,
- 3- Réalisation de fosses et d'un bassin de décantation recouvert de géotextile ou Badim afin de décanter les matières en suspension avant leur rejet dans un exutoire naturel (ravine blanche)
- 4- Eloignement des locaux techniques vis-à-vis des habitations afin de réduire les nuisances sonores,
- 5- Interdiction de chantier au public, mise en place de signalétique, réalisation d'un plan de circulation, formation du personnel aux risques électriques pour assurer la sécurité de tous,
- 6- Plantation de 2 haies arbustives à l'Ouest et au Nord du projet afin de masquer les co-visibilités, améliorer l'insertion paysagère du site et maintenir un cadre de vie agréable aux riverains.
- 7- Réalisation d'une étude géotechnique G2AVP afin de confirmer le mode de fondations des ombrières photovoltaïques (pieux) et s'assurer de la non-aggravation des risques naturels.
- 8- Les nuisances liées au projet avicole seront prises en charge par Aviferme (SCEA Plaine-Air).

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Une évaluation environnementale du projet ne semble pas nécessaire pour les raisons suivantes :

1. Il s'agit d'un projet agrinerie qui permet de valoriser la vocation agricole du site et produire de l'énergie à partir de ressource renouvelable.
2. Le projet intègre et prend en compte les différents risques et aléas.
3. Le volet énergétique permettra de réduire les émissions de gaz à effet de serre en produisant de l'électricité propre sachant les fortes contraintes liées à la production d'énergie à La Réunion
4. La mise en place de mesures d'évitement/réduction permettra de réduire les effets
5. L'installation d'ombrières photovoltaïques sera bénéfique à l'activité agricole : apport du label "plein-air" à l'exploitant, amélioration du bien-être animal, sentiment de sécurité des poules, diminution du risque de prédation, ombrage, limitation des effets climatiques etc...

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié.</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 8 : Notice d'impact environnemental (Eco-Stratégie Réunion, février 2024)	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe 9 : Courrier de l'ONF suite à la demande de dérogation à l'interdiction générale de défricher (ONF, octobre 2022)	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Annexe 10 : Notice paysagère	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Annexe 11 : Diagnostic écologique	<input checked="" type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom DUCRET

Prénom XAVIER

Qualité du signataire DIRECTEUR GENERAL

À SAINT PIERRE

Fait le 07/02/2024



Signature du (des) demandeur(s)